

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 Juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut (arrivé à 17 h 39).

Étaient absents : Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr MERVILLE Hervé – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr DELARRE Daniel - Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WADBLED Laetitia – Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mme LECOEUVE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr MERVILLE Hervé à Mr BLANPAIN Johann – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET Nadine - Monsieur DELARRE Daniel à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WADBLED Laetitia à Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique à Mr BUEMI Bruno.

Mme VAN EECKHOUT Sophie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	18	26

Objet : TARIFS CLSH 2023 / MODIFICATION (délib. 2023/03/05)

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement ont été votés à l'unanimité lors de la réunion de conseil du 13 avril 2023 (délib. 2023/02/06).

Toutefois, il y a lieu de prendre en considération les jeunes qui participent à la colonie au niveau de la tarification et qui fréquenteraient également le centre de loisirs. Les dates de la colonie sont du Jeudi 13 Juillet 2023 au Mercredi 19 Juillet 2023.

Il est proposé la tarification suivante pour les **30 enfants** qui seront inscrits à la colonie avec une prise en compte de 3 jours de centre la 1^{ère} semaine et 2 jours la 2^{ème} semaine

Pour les familles d'HASNON / MILLONFOSSE :

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215902842-20230609-13062023_23-DE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	
< 800 €	25 € / semaine	Semaine 1 : 15,00 € Semaine 2 : 10,00 € Semaine 3 : 25,00 €
800 à 1000 €	28 € / semaine	Semaine 1 : 16,80 € Semaine 2 : 11,20 € Semaine 3 : 28,00 €
1000 à 1200 €	31 € / semaine	Semaine 1 : 18,60 € Semaine 2 : 12,40 € Semaine 3 : 31,00 €
1200 à 1500 €	35 € / semaine	Semaine 1 : 21,00 € Semaine 2 : 14,00 € Semaine 3 : 35,00 €

Pour les extérieurs d'HASNON-MILLONFOSSE :

< 800 €	105 € / semaine	Semaine 1 : 63,00 € Semaine 2 : 42,00 € Semaine 3 : 105,00 €
800 à 1000 €	110 € / semaine	Semaine 1 : 66,00 € Semaine 2 : 44,00 € Semaine 3 : 110,00 €
1000 à 1200 €	115 € / semaine	Semaine 1 : 69,00 € Semaine 2 : 46,00 € Semaine 3 : 115,00 €
1200 à 1500 €	120 € / semaine	Semaine 1 : 72,00 € Semaine 2 : 48,00 € Semaine 3 : 120,00 €
> 1500 €	125 € / semaine	Semaine 1 : 75,00 € Semaine 2 : 50,00 € Semaine 3 : 125,00 €

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20230609-13062023_23-DE

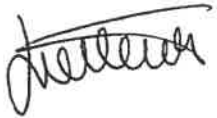
S²LO

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le barème de tarification aux familles défini comme suit avec prise en compte des premières et deuxièmes semaine non complètes pour les enfants qui sont inscrits au centre de loisirs et également à la colonie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

VAN ECKHOUT Sophie



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 1^{er} Juin 2023
le Maire.

